

CM – CIC Pierre Investissement

N° de l'ordre :
(renseigné par la Société de Gestion)

ORDRE DE VENTE DE PARTS

Selon les dispositions de l'article L 214 – 59 du Code Monétaire et Financier ainsi que du règlement n° 2001 – 06 et de l'instruction prise en application dudit règlement de l'Autorité des Marchés Financiers.

Je soussigné (e) : Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur et Madame
 Succession Indivision Société Autre

NOM : _____
en capitales d'imprimerie, nom du mari pour les femmes mariées ou veuve

Prénom usuel : _____

Autres : _____
tous les prénoms du mari dans l'ordre de l'état civil (souligner le prénom usuel)

Nom et prénoms de jeune fille : _____

Pour les Sociétés n° SIRET : _____ Tél : _____

Adresse : n° _____ rue _____

Commune : _____

Code postal _____ bureau distributeur _____

Porteur de _____ parts de CM - CIC PIERRE INVESTISSEMENT ayant le n° d'associé _____

Donne ordre à CM - CIC SCPI GESTION de vendre pour mon compte :

_____ parts de la Société Civile de Placement Immobilier CM - CIC PIERRE INVESTISSEMENT au prix unitaire minimum (net vendeur) de _____ €.
somme en chiffres

_____ somme en toutes lettres

Sauf avis contraire de ma part, j'accepte que cet ordre puisse n'être exécuté que partiellement et en plusieurs fois.

Déclare

- détenir ces parts : (cocher la case correspondant à votre situation)
 - dans mon patrimoine privé et joins en annexe le document intitulé **Mandat et attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières**, dûment complété et signé par mes soins pour permettre à CM - CIC SCPI GESTION de procéder aux formalités de déclaration des plus-values pour mon compte.
 - dans mon patrimoine professionnel, étant précisé que les formalités de déclaration des plus-values m'incomberont.
- avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes, notamment celui d'aliéner les parts sociales objet du présent ordre, et que les renseignements portés par mes soins sur ce dernier sont sincères et véritables,
- que les parts mises en ventes sont libres de toutes inscriptions, nantissements et privilèges.
- être informé que, sauf avis contraire de ma part, le présent ordre pourra être exécuté partiellement, le solde de parts non satisfaites restant inscrit sur le registre des ordres de vente,
- être informé que les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acompte et à l'exercice de tout autre droit à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la transaction est exécutée,
- être informé que CM - CIC SCPI GESTION ne garantit pas la revente des parts,

.../...

M'engage sur l'honneur

- à prévenir immédiatement **CM - CIC SCPI GESTION** de tout événement qui pourrait survenir après l'inscription de mon ordre de vente et qui serait de nature à empêcher la vente,
- à ne pas céder directement à un tiers les parts objet du présent ordre sans avoir préalablement adressé à **CM - CIC SCPI GESTION** un formulaire d'annulation et m'être assuré de la réception et de la validation de ce formulaire par **CM - CIC SCPI GESTION**.

Le présent ordre est valable jusqu'à son exécution totale, sauf révocation expresse de ma part par l'envoi d'un formulaire d'annulation.

Dans cette hypothèse, l'ordre de vente prendra fin dès réception et validation de ce formulaire par **CM - CIC SCPI GESTION**.

En toutes hypothèses, la révocation ne sera pas recevable si au jour de sa réception, la cession avait déjà été exécutée par **CM - CIC SCPI GESTION**. Conformément à l'article 33 du règlement n°2001 – 06 de l'AMF, le présent ordre de vente peut également être annulé par **CM - CIC SCPI GESTION** si celle-ci constate qu'il existe un obstacle à son exécution.

Fait à _____ le _____

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite :

« Bon pour ordre de vente de _____ parts de la SCPI **CM - CIC PIERRE INVESTISSEMENT** »

Dans l'hypothèse où le donneur d'ordre est un particulier détenant les parts dans son patrimoine privé ou une société non assujettie à l'impôt sur les sociétés (IS), le présent ordre de vente doit obligatoirement être complété par le document intitulé Mandat et attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières. A défaut, le présent ordre de vente ne pourrait être inscrit sur le registre.

Mandat accepté par **CM - CIC SCPI GESTION** le _____

(à renseigner par la société de gestion)

Certification des signatures : à faire obligatoirement certifier par votre agence bancaire ou par un officier ministériel : à défaut, nous joindre une photocopie de la carte d'identité.

Apposer les deux signatures pour les parts achetées au nom de M. et de Mme, toutes les signatures des indivisaires pour une indivision, sauf procuration à nous joindre, et l'ensemble des signatures des usufruitiers et des nus-propriétaires pour les parts démembrées, sauf procuration à nous joindre.

Modes de transmission des ordres

Les ordres de vente ainsi que leurs modificatifs éventuels (modification de l'ordre / annulation) pourront être transmis par le biais des agences du Groupe CM-CIC ou en direct à la Société de Gestion. Dans cette dernière hypothèse, ils devront être adressés par lettre recommandée avec avis de réception. En cas de litige avec la Société de Gestion et quelle que soit la modalité de transmission qu'il aura choisie, chaque donneur d'ordre devra être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception.

Validité des ordres de vente :

En application de l'alinéa 2 du Règlement général de l'AMF, la durée de validité d'un ordre de vente de parts est limitée à une année, avec prorogation possible pour une durée de 12 mois au maximum, sur demande expresse de l'associé

Pour toutes informations sur l'état du registre et les indicateurs portant sur la valeur de réalisation du patrimoine, le dernier dividende annuel servi, le dividende prévisionnel de l'exercice en cours, nous vous laissons le soin de contacter directement la société de Gestion de **CM - CIC PIERRE INVESTISSEMENT** dont les coordonnées sont les suivantes :

CM - CIC SCPI GESTION - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - 44000 – NANTES

Tél : 02.40.12.95.38 / Fax : 02.40.12.95.68

Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

les informations recueillies à l'aide de ce document peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Elles sont à l'usage de **CM - CIC SCPI GESTION** et ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités de la gestion des opérations effectuées en exécution du présent document ou de ceux qui en découlent et pour répondre aux obligations légales et réglementaires.

Les réponses aux questions sont obligatoires pour permettre le traitement du dossier.

Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès de l'Inspection Générale du CIC OUEST – BP 84001 – 44040 NANTES Cedex 1.